

Je vote pour l'UPE-CSF pour :

- ▶ Exiger un service public de l'éducation de qualité.
- ▶ Défendre le maintien de toutes les classes dans les écoles.
- ▶ Réclamer le remplacement des enseignants absents.
- ▶ Participer à la vie d'une association de quartier qui agit avec les familles.

L'UPE/CSF a besoin de vos VOTES !!!



- ★ TOUS les parents peuvent voter.
- ★ Les DEUX PARENTS peuvent voter, les voix sont individuelles.
- ★ Le vote se fait à l'école ou par correspondance.

Faites-vous entendre avec L'UPE/CSF

LA CSF une association familiale

La **Confédération Syndicale des Familles** est une association de loi 1901, qui existe depuis 1946.

C'est une association syndicale, qui défend les droits des familles dans tous les domaines de la vie quotidienne.

La CSF regroupe plus de 500 associations locales. Elle est agréée comme **organisation nationale éducative complémentaire de l'enseignement.**



Je retrouve La CSF

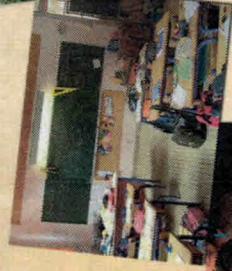
Union Départementale CSF74
3 Rue Léon Rey Grange
Meythet - 74960 ANNECY
Tél. 04.50.24.19.46 - www.csf74.fr
udcsf74@la-csf.org

Réalisation axe concept 01 30 38 30 62 © DR pour toutes photos. Ne pas jeter sur la voie publique.



Union de Parents d'Elèves

Dans l'École faites-vous ENTENDRE avec l'UPE-CSF



www.la-csf.org

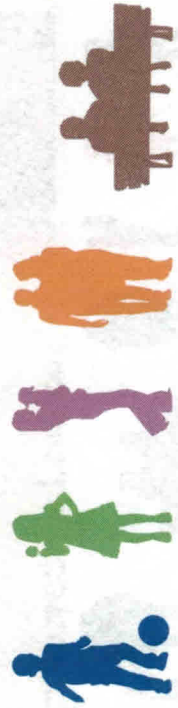


Une Union de Parents d'Elèves CSF

- ▶ Représente toutes les familles quels que soient leur origine ou leurs revenus.
- ▶ Fait vivre des valeurs de solidarité, de laïcité et d'éducation populaire.
- ▶ Contribue au maintien d'une vie associative dans le quartier.



Les Unions des Parents d'Elèves de La Confédération Syndicale des Familles (UPE/CSF) défendent les droits des familles dans l'école.



Un représentant des parents d'élèves

- ▶ Porte la parole de tous les parents.
- ▶ Informe et accompagne les parents dans leur relation avec l'école.
- ▶ Organise des rencontres à l'école et dans le quartier.
- ▶ Réfléchit avec d'autres parents, pour améliorer les conditions de scolarité des enfants.
- ▶ Siège au conseil d'école ou d'administration.



La CSF a obtenu

- ✱ L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).
- ✱ La gratuité des livres au collège.
- ✱ La prise en charge par les régions des livres et du matériel professionnel dans les lycées.



La CSF revendique

- ▶ L'application d'une TVA à 5.5% sur les fournitures scolaires.
- ▶ La modulation de l'ARS selon les classes et son versement aux lycéens de plus de 18 ans.
- ▶ La mise en place d'un Revenu d'Autonomie pour les Jeunes (RAJ), en formation, ou en attente d'emploi.

